

*République française
Département du Tarn*

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
à LACAUNE**

Nombre de membres

en exercice : 20

Séance du lundi 30 septembre 2024

Présents : 16

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Daniel VIDAL

Sont présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne

Votants: 18

BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Michel FARENC par Daniel VIDAL, Denis MAFFRE par André CABROL

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET

Secrétaire de séance : Isabelle CALVET

ADMINISTRATION/COMPETENCES

1. Approbation du Procès-Verbal

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau Communautaire si des modifications sont à apporter au procès-verbal du 09 septembre 2024 qui a été envoyé au préalable. Il demande ensuite de bien vouloir approuver le procès-verbal.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

2. Autorisation du Président à signer les conventions de mise à disposition du policier municipal intercommunal avec les communes

Le service de police municipale intercommunale sera mis à disposition des communes qui le souhaitent à partir du 1^{er} octobre 2024.

Des conventions de mise à disposition doivent être signées entre la Communauté de Communes et les communes membres souhaitant faire appel à ce service.

Le modèle de convention de mise à disposition est annexé à la délibération.

Le prix de la journée proposé est de 230 €, ce tarif permettra d'inclure les congés annuels.

Il est proposé aux membres du Bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition avec les communes, les avenants ainsi que toutes pièces afférentes à cette convention.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE/COMMUNICATION

3. VVF La Salvetat-Sur-Agoût

VVF vient de nous informer qu'ils ne souhaitent pas renouveler le bail qui arrive à échéance le 31 octobre 2024 (et qui avait déjà été renouvelé trois fois un an par avenant).

Un protocole de restitution est en cours de rédaction.

INFORMATION DU BUREAU

FINANCES ET MARCHES

4. Demande de subvention - MJC e Murat-Sur-Vèbre 2024

La MJC de Murat-Sur-Vèbre souhaite renouveler l'opération jeux gonflable aux vacances de Toussaint 2024. Elle sollicite une demande de subvention à hauteur de 2 000,00 €.

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire d'attribuer une subvention de 2 000,00€, pour l'année 2024.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

SERVICES A LA POPULATION

5. Convention prestation de services animateur jeunesse

Il est proposé aux membres du Bureau communautaire de mettre en place avec la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux une convention de prestation de service pour nos animateurs jeunesse. Sur des missions définies à l'avance notre animateur ira sur le territoire de la CCSVP pour renforcer l'équipe en place. A contrario l'animateur de la CCSVP viendra renforcer notre service jeunesse pour certaines missions. Le nombre d'heures réalisées en prestations de services sera équivalent dans les 2 structures. Des points réguliers seront réalisés pour assurer le suivi des heures effectuées.

Pour cela il est demandé aux membres du Bureau communautaire d'approuver la convention de prestation de service annexée à la délibération.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

6. Règlements intérieurs services animation jeunesse

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale une réflexion partagée a été menée pour déployer des services jeunesse structurés à l'échelle des communautés de communes du PETR des Hautes Terres d'Oc.

Ces réflexions communes ont donné lieu à la réalisation de trois règlements intérieurs pour encadrer le déploiement de trois services distincts :

- Un accueil ados qui sera proposé aux collégiens pour partager des temps ludiques et conviviaux
- Un espace jeune qui sera déployé en itinérance sur tout le territoire pour proposer des actions et accompagner les projets de jeunes de 14 à 17 ans favorisant notamment l'implication citoyenne
- Un club ados au sein du collège de Lacaune (sous réserve de l'accord du chef d'établissement) pour aller à la rencontre des jeunes et proposer des animations au regard de leurs envies, souhaits...

Il est proposé aux membres du Bureau communautaire d'approuver les règlements des trois services présentés, annexés à la délibération, et d'autoriser Monsieur Le Président à valider les modifications substantielles qui pourront être effectuées.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 18

Pour : 18

7. Tarifs service jeunesse

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire d'émettre un avis concernant la grille tarifaire au service jeunesse :

QF CAF MENSUEL	Adhésion à l'année	Sortie tarif 1 (sortie sans prestataire)	Sortie tarif 2 (avec prestataire>10€)	Sortie tarif 3 (avec prestataire >20€)
≤ 899	10 €	4 €	6 €	12 €
Entre 900 et 1399	15 €	5 €	8 €	16 €
≥ 1400	20 €	6 €	10 €	20 €

Tarifs pour un jeune hors territoire :

Adhésion 5 € en plus

Sorties 2 € en plus

AVIS DU BUREAU

Le Secrétaire de séance

Isabelle CALVET



Le Président

Daniel VIDAL

